



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Budget primitif 2017

Rapport de présentation

Le Budget Primitif 2017 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent. Toutefois, pour en faciliter la lisibilité, l'intégralité des dépenses de fonctionnement y a été inscrite, à l'exception des dépenses de personnel et des subventions à la Caisse des écoles et au Centre Communal d'Action Sociale pour lesquelles un complément de crédits sera inscrit au Budget Supplémentaire après la reprise du résultat de 2016.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des deux exercices précédents, à savoir un contexte toujours aussi contraint (baisse des dotations de l'Etat pour la quatrième année consécutive) qui oblige à la plus grande rigueur. Pour autant, les efforts consentis par l'équipe municipale et l'ensemble des services ont permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre, permettant **une augmentation de la capacité d'investissement**, tout en poursuivant le **désendettement** de la Ville, **sans augmentation des taux d'imposition**.

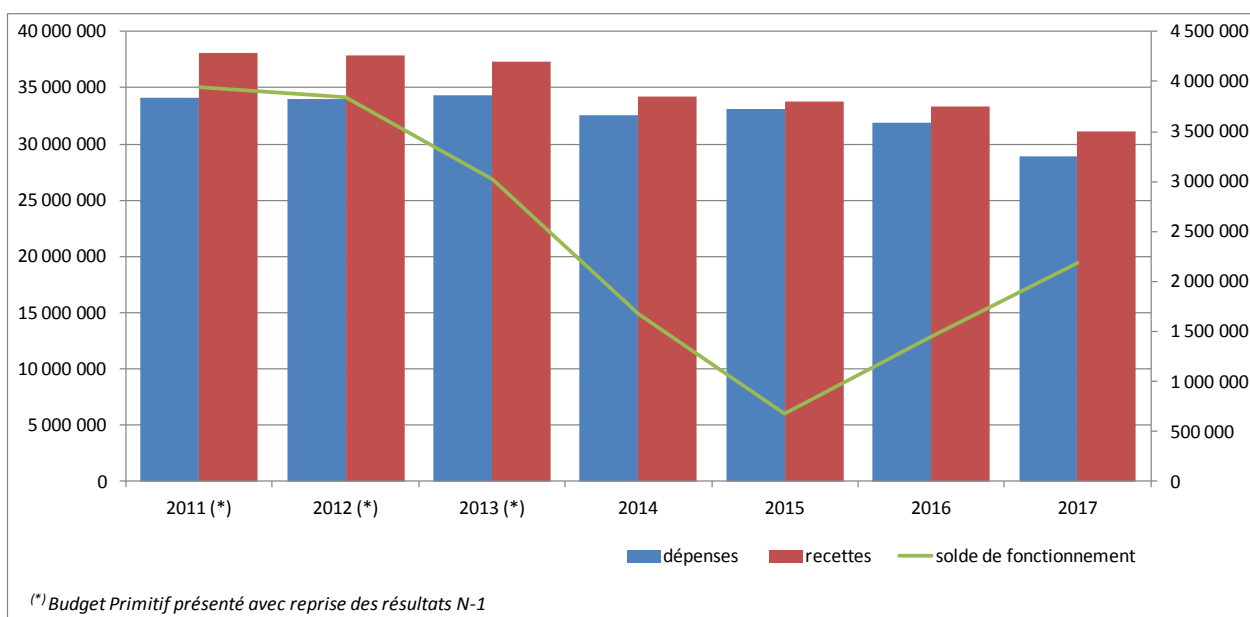
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 31 103 728,00 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 28 919 944,00 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 2 183 784,00 €.

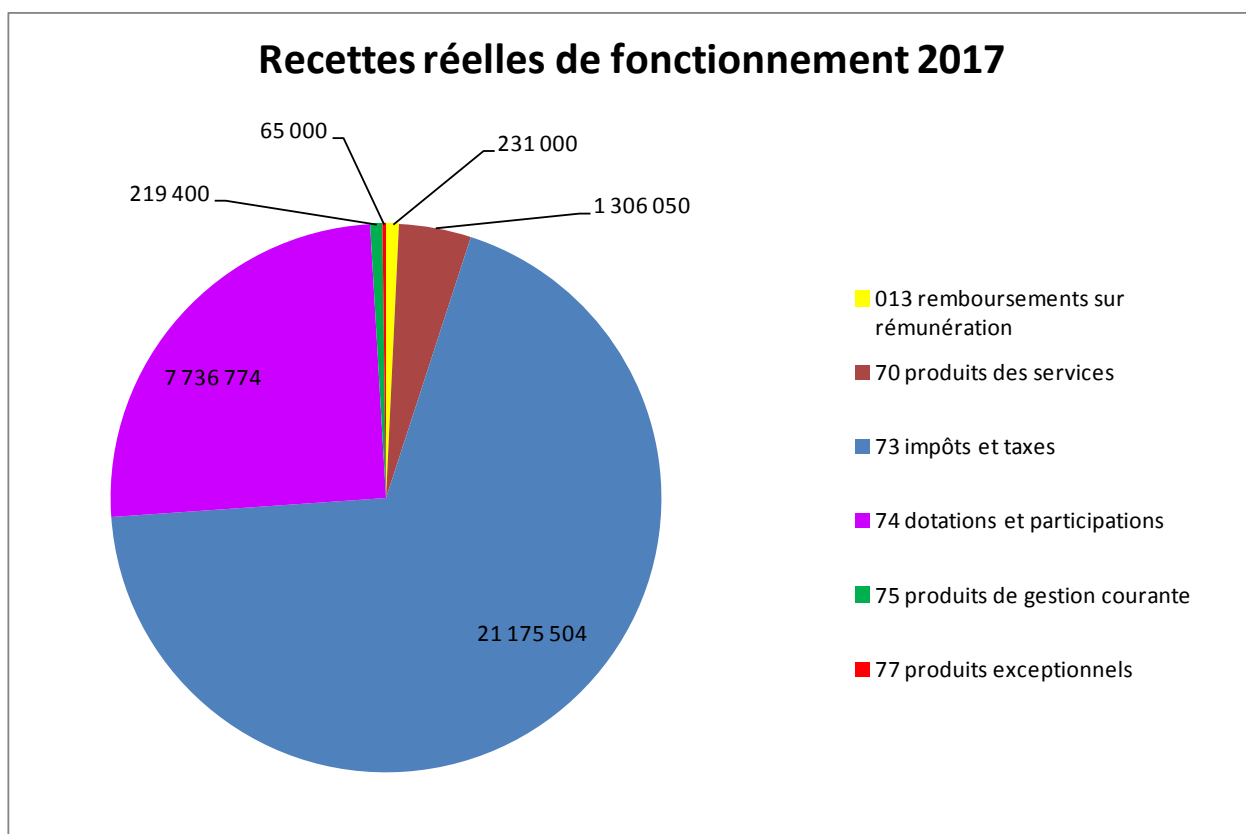


1/ Les recettes de fonctionnement

| | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| 002 résultat de fonctionnement reporté | | | |
| 013 remboursements sur rémunération | 200 000,00 | 206 000,00 | 231 000,00 |
| 70 produits des services | 1 380 800,00 | 1 342 100,00 | 1 306 050,00 |
| 73 impôts et taxes | 23 203 000,00 | 22 963 500,00 | 21 175 504,00 |
| 74 dotations et participations | 8 411 200,00 | 8 199 458,00 | 7 736 774,00 |
| 75 produits de gestion courante | 161 500,00 | 173 000,00 | 219 400,00 |
| 76 produits financiers | 200,00 | 0,00 | 0,00 |
| 77 produits exceptionnels | 88 000,00 | 80 000,00 | 65 000,00 |
| 78 reprises sur amortissements et provisions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| total recettes réelles | 33 444 700,00 | 32 964 058,00 | 30 733 728,00 |
| recettes d'ordre | 357 015,00 | 370 000,00 | 370 000,00 |
| total recettes de fonctionnement | 33 801 715,00 | 33 334 058,00 | 31 103 728,00 |

Compte tenu du vote du Budget Primitif 2017 sans la reprise du résultat de l'exercice 2016, il convient de comparer les prévisions 2017 dans leur globalité (Budget Primitif + Budget Supplémentaire prévisionnel) au budget 2016 consolidé.

| | Crédits votés 2016 | BP 2017 | BS 2017 (prévisionnel) |
|--|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| 002 résultat de fonctionnement reporté | 2 594 429,14 | | 2 415 000,00 |
| 013 remboursements sur rémunération | 206 000,00 | 231 000,00 | |
| 70 produits des services | 1 360 100,00 | 1 306 050,00 | |
| 73 impôts et taxes | 22 667 665,00 | 21 175 504,00 | |
| 74 dotations et participations | 8 238 295,00 | 7 736 774,00 | |
| 75 produits de gestion courante | 163 268,00 | 219 400,00 | |
| 76 produits financiers | 0,00 | 0,00 | |
| 77 produits exceptionnels | 80 000,00 | 65 000,00 | |
| 78 reprises sur amortissements et provisions | 482 736,00 | 0,00 | |
| total recettes réelles | 35 792 493,14 | 30 733 728,00 | 2 415 000,00 |
| recettes d'ordre | 370 000,00 | 370 000,00 | 0,00 |
| total recettes de fonctionnement | 36 162 493,14 | 31 103 728,00 | 2 415 000,00 |



Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif (BP) 2017 reculent globalement de 6,7 % par rapport à 2016, soit 2,230 M€, en raison, principalement, du transfert de la taxe versement transport à la Communauté d'Agglomération (880 k€), de la baisse des dotations de l'Etat (500 k€) et de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération (461 k€).

1.1/ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Si, globalement, les ventes de produits et autres redevances du domaine n'affichent qu'une légère baisse en 2017, elles connaissent néanmoins quelques variations significatives avec le transfert des recettes tarifaires du transport urbain à la Communauté d'Agglomération (60 k€), l'arrêt, à compter du 1^{er} août, de la refacturation des repas au Centre Communal d'Action Social (100 k€) et l'augmentation des refacturations de personnel à la Communauté d'Agglomération (233 k€).

1.2/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Comme indiqué précédemment les prévisions budgétaires de ce chapitre diminuent fortement en raison du transfert de la taxe versement transport à la Communauté d'Agglomération, en lien avec celui de la compétence transport.

Le produit de fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) diminue légèrement en raison d'une faible révision des valeurs locatives prévue par le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2017 (coefficient de 1,004) qui ne compensera pas la perte de recettes fiscales pour la commune due aux

nouvelles exonérations mises en place par application de l'article 75 de la loi de finances pour 2016. A noter que ces exonérations ont déjà un impact sur le produit fiscal enregistré en 2016 et qu'elles ne seront pas, ou peu, compensées par l'Etat au travers des dotations de compensations.

Avec la poursuite des transferts de compétences et de la mutualisation des services, le montant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération est estimé à 6,5 M€ après avoir été de près de 8,6 M€ en 2014, confirmant ainsi la dynamique d'intégration de la Ville au sein de l'intercommunalité.

Enfin, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dotation de péréquation horizontale inscrite au chapitre des impôts et taxes, est maintenu à son niveau de 2016 compte tenu de l'évolution du périmètre intercommunal et de l'absence d'augmentation globale du fonds prévue dans le PLF (contrairement aux prévisions d'évolution annoncées à la création du FPIC).

1.3/ chapitre 74 – dotations et participations

Le montant du prélèvement sur la dotation forfaitaire au titre de la contribution des communes au redressement des finances publiques est estimé en 2017 à 330 k€ ce qui portera le montant des pertes de recettes cumulées sur la période 2014 / 2017 à 4,753 M€.

La dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU), dont le montant est maintenant supérieur à celui de la dotation forfaitaire, connaîtra une nouvelle augmentation en 2017 mais d'un montant légèrement inférieur à celui connu entre 2015 et 2016. En effet, la notion de cible qui privilégiait les 250 premières communes parmi les 751 éligibles en 2016, dont Saint-Dié-des-Vosges classée 182^{ème}, disparaît au profit d'un coefficient de lissage appliqué à l'ensemble des 668 communes éligibles en 2017.

Paradoxalement, la Ville contribuera à l'augmentation de l'enveloppe globale de péréquation horizontale (entre communes) par un écrêtement de sa dotation forfaitaire (part complément de garantie), d'un montant estimé en 2017 à 70 k€ (60 k€ en 2016).

Les dotations de compensation d'exonérations fiscales (taxe d'habitation et de taxes foncières) sont prévues en baisses de 16 % par rapport à 2016 à 530 k€, taux identique à la variation connue entre 2015 et 2016.

A noter la fin de la compensation de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) accordée à l'entreprise Gantois (exonération de 5 ans pour reprise d'un établissement en difficulté) après avoir perçu 357 054 euros en 2014, 267 791 euros en 2015 et 178 527 euros en 2016.

Avec une baisse globale de 1,567 M€, les dotations et participations, qui représentent plus de 25 % des recettes réelles de fonctionnement, sont globalement en baisse de 6 % par rapport à 2016 et de 17 % par rapport à 2013.

1.4/ chapitre 75 – autres produits de gestion courante

La principale recette de ce chapitre concerne le compte 7551 et le reversement de l'excédent du budget annexe des Forêts. Compte tenu des difficultés actuelles rencontrées dans la vente de bois coupé, la plus grande prudence dans les prévisions de recettes s'impose.

Les autres recettes de fonctionnement ne connaissent pas de changements significatifs.

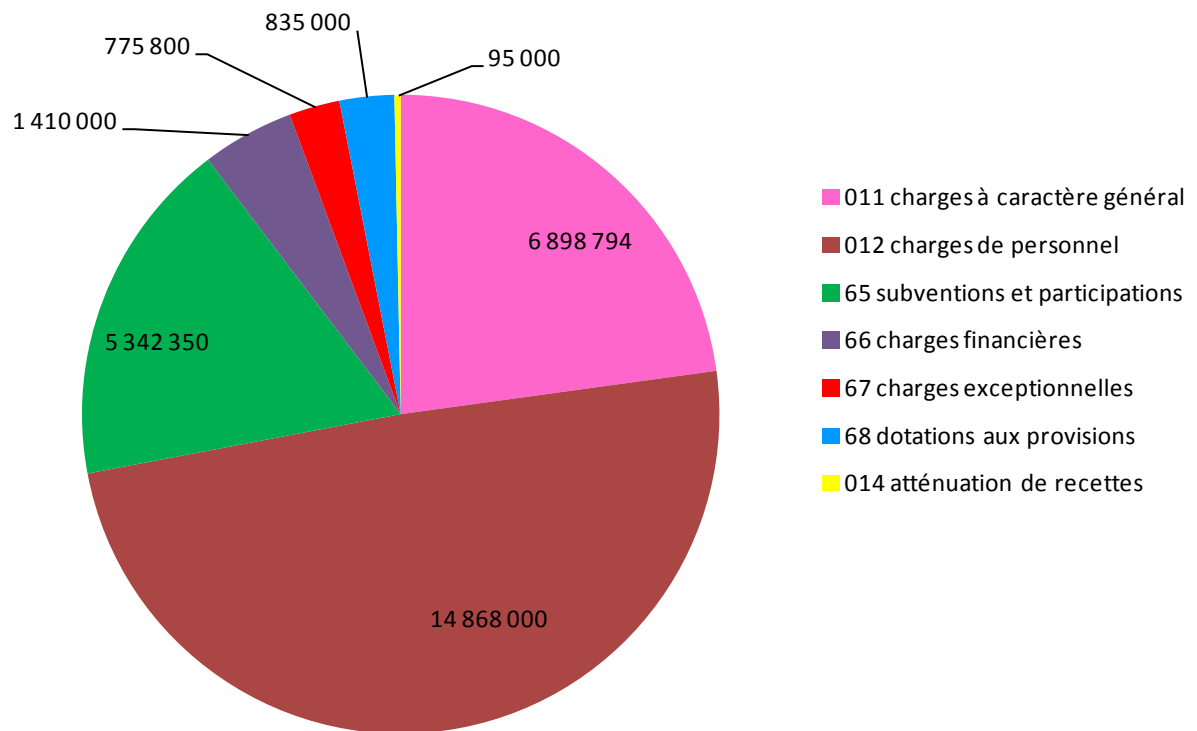
2/ Les dépenses de fonctionnement

| | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| 022 dépenses imprévues | | | |
| 011 charges à caractère général | 9 075 118,00 | 8 362 038,00 | 6 898 794,00 |
| 012 charges de personnel | 14 500 000,00 | 14 459 000,00 | 13 058 000,00 |
| 65 subventions et participations | 5 429 100,00 | 5 144 550,00 | 5 237 350,00 |
| 66 charges financières | 1 585 000,00 | 1 465 000,00 | 1 410 000,00 |
| 67 charges exceptionnelles | 1 262 850,00 | 1 157 010,00 | 1 095 800,00 |
| 68 dotations aux provisions | 13 000,00 | 15 000,00 | 15 000,00 |
| 014 atténuations de recettes | 95 000,00 | 95 000,00 | 95 000,00 |
| total dépenses réelles | 31 960 068,00 | 30 697 598,00 | 27 809 944,00 |
| dépenses d'ordre | 1 167 996,00 | 1 184 796,00 | 1 110 000,00 |
| total dépenses de fonctionnement | 33 128 064,00 | 31 882 394,00 | 28 919 944,00 |

Comme pour les recettes de fonctionnement, et pour en améliorer la lisibilité, les inscriptions budgétaires en dépense de fonctionnement doivent être comparées aux crédits 2016 consolidés.

| | Crédits votés 2016 | BP 2017 | BS 2017 (prévisionnel) |
|---|-----------------------|----------------------|---------------------------|
| 022 dépenses imprévues | | | |
| 011 charges à caractère général | 8 550 839,14 | 6 898 794,00 | |
| 012 charges de personnel | 15 176 000,00 | 13 058 000,00 | 1 810 000,00 |
| 65 subventions et participations | 4 977 550,00 | 5 237 350,00 | 105 000,00 |
| 66 charges financières | 1 399 336,00 | 1 410 000,00 | |
| 67 charges exceptionnelles | 1 545 262,00 | 1 095 800,00 | -320 000,00 |
| 68 dotations aux provisions | 1 983 400,00 | 15 000,00 | 820 000,00 |
| 014 atténuations de recettes | 102 646,00 | 95 000,00 | |
| total dépenses réelles | 33 735 033,14 | 27 809 944,00 | 2 415 000,00 |
| dépenses d'ordre | 1 184 796,00 | 1 110 000,00 | |
| total dépenses de fonctionnement | 34 919 829,14 | 28 919 944,00 | 2 415 000,00 |

Dépenses réelles de fonctionnement 2017

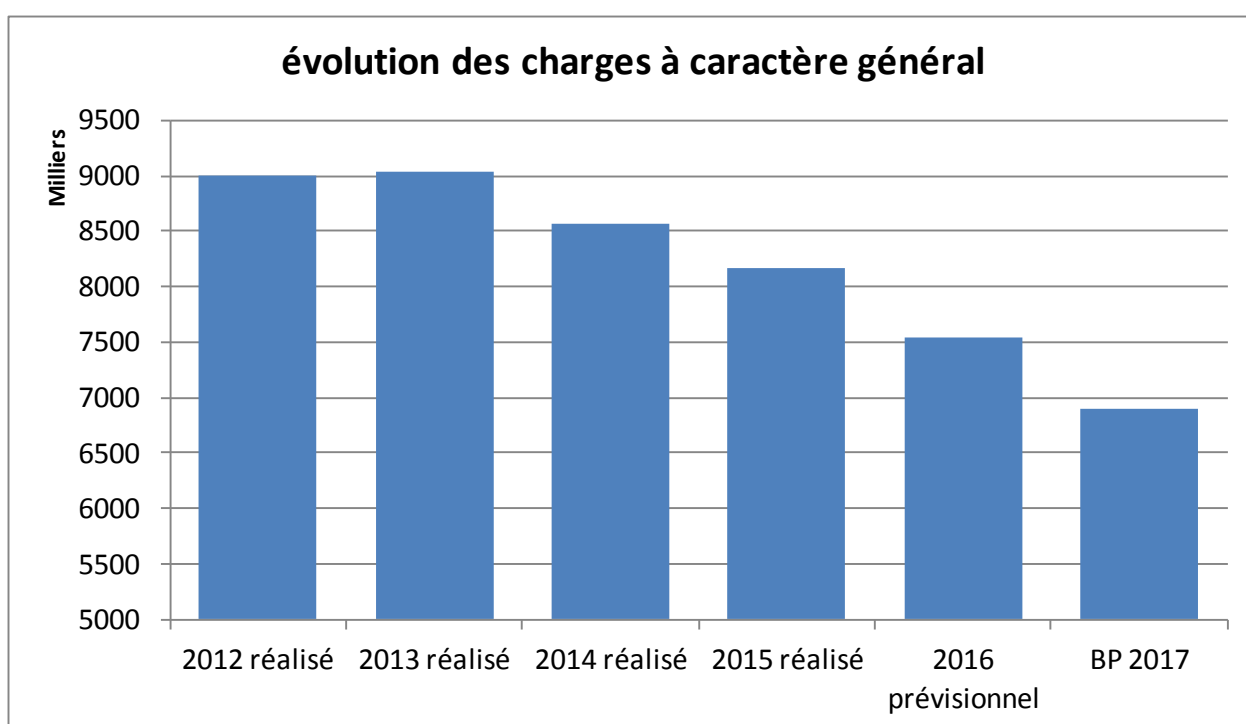


2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

La très forte baisse des crédits inscrits au chapitre des charges à caractère général est due en grande partie au transfert de la compétence transport à la Communauté d'Agglomération dont le coût pour la Ville était de 1 M€ en 2016.

Hors transport, ces charges, qui représentent près de 23 % des dépenses réelles de fonctionnement, reculent de 9,4 %, bien au-delà des objectifs d'économies préconisés par le cabinet Deloitte en 2014.

Si la restauration collective constituera la principale source d'économie, les efforts porteront sur la quasi-totalité des lignes budgétaires de ce chapitre, y compris les fluides (eau, électricité, chauffage et carburant).

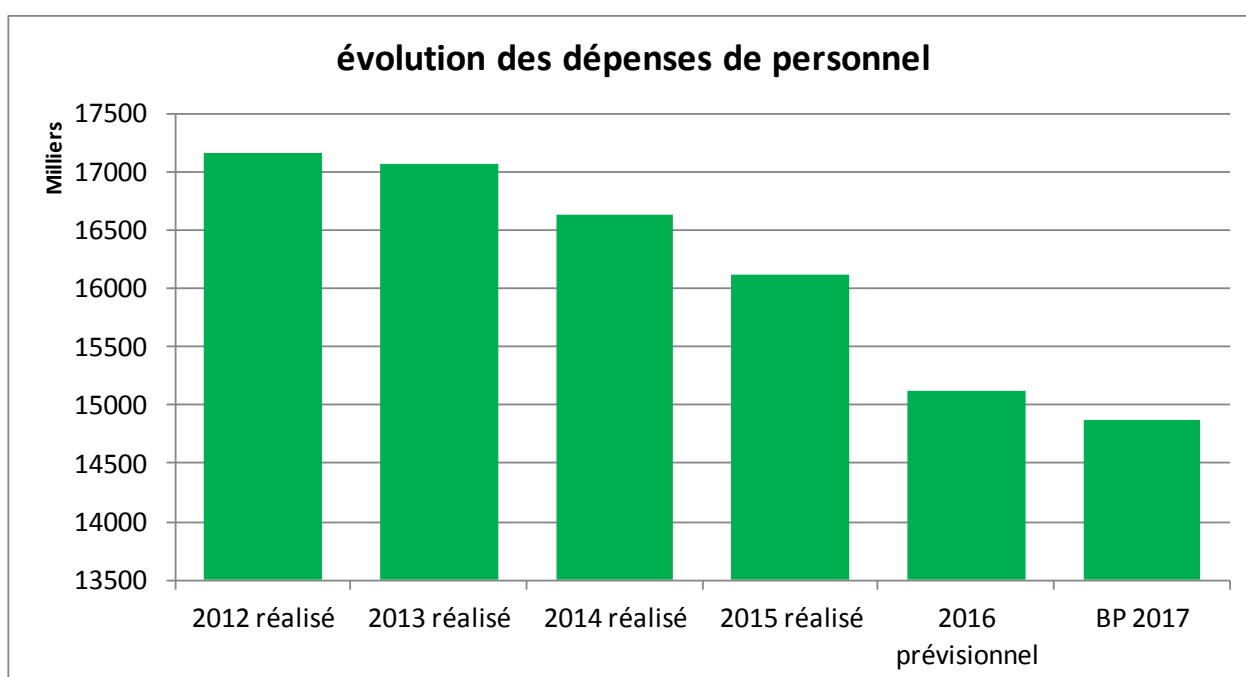


2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

L'objectif de réduction de la masse salariale de 2 % par an est maintenu pour 2017, malgré l'augmentation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017, après une première augmentation de 0,6 % le 1^{er} juillet 2016.

Après la mutualisation du bureau d'étude, du service juridique, de la direction des ressources humaines et de la direction des affaires financières, qui ont permis de dépasser très largement cet objectif en 2016, celles-ci se poursuivront en 2017 avec, notamment, la direction des systèmes d'information.

La montée en compétence par le renforcement de la formation des agents municipaux devrait faciliter la réorganisation des services et limiter le remplacement des départs en retraite afin de compenser le glissement vieillesse technicité (GVT) – évolution de carrière des agents de la fonction publique territoriale – qui entraîne chaque année une augmentation de la masse salariale de près de 2 %, et contribuer à l'atteinte de cet objectif.



2.3/ autres chapitres

Le chapitre 65 – subventions et participations – enregistre depuis 2015 la participation du Budget Principal au budget annexe des Bâtiments Industriels et Commerciaux (BIC) pour le financement du centre aqualudique AquaNova America. Cette participation augmente sensiblement en 2017 en partie pour compenser la baisse des recettes de l'équipement liée, non pas à une baisse de la fréquentation, mais à l'application des tarifs préférentiels à l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération. Ce chapitre enregistre également l'augmentation de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 94 k€ pour financer la reprise en régie du centre social Germaine Tillion, jusqu'ici cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales.

En 2016, le chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions – avait enregistré la provision des intérêts de l'échéance 2016 de l'emprunt structuré Dexia indexé sur l'EUR/CHF, ainsi que la régularisation de l'échéance 2015. En 2017, seule l'échéance de l'exercice sera provisionnée sur des crédits inscrits au Budget Supplémentaire (820 k€).

Les autres dépenses de fonctionnement ne connaissent pas de changements significatifs.

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

| | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| 001 solde d'investissement reporté | | | |
| 10 dotations, fonds divers et réserves | 850 000,00 | 870 000,00 | 750 000,00 |
| 13 subventions d'équipement | 520 000,00 | 475 000,00 | 814 300,00 |
| 16 emprunts et dettes assimilées | 2 000 000,00 | 2 000 000,00 | 2 140 000,00 |
| 27 autres immobilisations financières | 97 621,00 | | |
| 024 cessions | 830 000,00 | 696 000,00 | 460 000,00 |
| total recettes réelles | 4 297 621,00 | 4 041 000,00 | 4 164 300,00 |
| recettes d'ordre (sauf virement de la section de fonctionnement) | 1 167 996,00 | 1 184 796,00 | 1 270 000,00 |
| total recettes d'investissement | 5 465 617,00 | 5 225 796,00 | 5 434 300,00 |

Le Fonds de Compensation de la TVA est inscrit à hauteur de 580 k€, correspondant à l'application du taux de 16,404 % aux dépenses d'investissement réalisées en 2016. Le montant définitif des travaux et équipements réalisés n'étant pas encore connu à la date du vote du Budget Primitif, le montant de FCTVA reste prévisionnel et pourra être modifié par décision modificative.

Les recettes inscrites au chapitre 13 correspondent aux subventions attendues au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (projet « cœur de ville », réfection du chauffage école Clémencet, modernisation de l'éclairage public), de la Dotation Politique de la Ville (travaux dans les écoles Vincent Auriol et Jacques Prévert, aménagement du parc sur l'emprise Bourgogne, aménagement des vergers partagés, rénovation des aires de jeux à l'Orme et St Roch), du Fonds d'Interministériel de Prévention de la Délinquance (vidéo-protection) et du contrat de territoire « Vosges Ambitions 2021 » (voirie).

2 millions d'emprunts nouveaux sont inscrits au chapitre 16 pour compléter le financement des investissements prévus par ce Budget 2017. Cependant, le remboursement en capital prévu s'élevant à 2,420 M€ (compte 1641), le désendettement net réalisé en 2017 sera, pour le budget principal, de 420 k€. Pour mémoire, le remboursement en capital tous budgets confondus s'élève à 3,609 M€ pour un désendettement global prévisionnel de 1,609 M€.

Les cessions inscrites au chapitre 024 concernent la vente définitive de la cuisine centrale à la société Elior et un ensemble immobilier rue de la Bolle, ainsi que diverses ventes de biens mobiliers mis en ligne sur le site Agorastore.fr.

2/ Les dépenses d'investissement

| | BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| 001 solde d'investissement reporté | | | |
| 10 dotations et subventions | 20 000,00 | 209 000,00 | 209 000,00 |
| 13 subventions d'équipement | 10 000,00 | 10 000,00 | 10 000,00 |
| 16 remboursement capital des emprunts | 2 646 000,00 | 2 328 000,00 | 2 868 400,00 |
| 20 immobilisations incorporelles | 362 400,00 | 261 262,00 | 138 750,00 |
| 21 immobilisations corporelles | 2 743 853,00 | 3 499 198,00 | 3 861 934,00 |
| 23 travaux en cours | | | |
| 26 participations et créances rattachées | | | |
| total dépenses réelles | 5 782 253,00 | 6 307 460,00 | 7 088 084,00 |
| dépenses d'ordre | 357 015,00 | 370 000,00 | 530 000,00 |
| total dépenses d'investissement | 6 139 268,00 | 6 677 460,00 | 7 618 084,00 |

Le montant de l'enveloppe allouée aux travaux et équipements en 2017 s'élève à 4 M€, soit une progression de 6,4 % par rapport à 2016 et 29 % par rapport à 2015. Cette progression est réalisée sans augmentation des impôts locaux, dans un contexte de baisse sans précédent des dotations de l'Etat, tout en poursuivant le désendettement de la Ville, ce qui confirme le redressement des finances locales débuté en 2014 par la nouvelle municipalité.

Près de 50 % de cette enveloppe sera consacrée aux aménagements urbains (projet « cœur de ville » et « plan voirie »), tandis que la seconde moitié sera consacrée à la réfection et la remise aux normes des bâtiments municipaux et à la modernisation des moyens et équipements mis à disposition des déodatiens.

Parmi les principaux investissements prévus figurent :

Moyens et équipements :

- Camions et véhicules techniques : 155 000 €
- Traceur : 9 084 €
- Postes et serveurs informatiques : 70 000 €
- Matériel et outillage technique : 56 400 €
- Console de mixage espace Georges Sadoul : 14 500 €

Bâtiments

- Aménagement intérieur école Vincent Auriol : 50 000 €
- Rénovation chauffage école Clémencet : 120 000 €
- Aménagement intérieur école Jacques Prévert : 80 000 €
- Porte et accès espace Georges Sadoul : 40 000 €
- Etude aménagement usine Sylva : 75 000 €

Voies et réseaux

- Voirie : 1 021 000 €
- Eclairage public (CREM) : 270 000 €

Espaces verts

- Projet « cœur de ville » : 800 000 €
- Parc emprise Bourgogne : 100 000 €

Développement Durable

- Miellerie collective : 50 000 €
- Vergers partagés : 100 000 €

Cadre de vie

- Aires de jeux : 112 000 €
- Arrosage intégré stade de rugby : 100 000 €
- Etude aménagement skate park : 50 000 €

Sécurité

- Vidéo-protection : 100 000 €
- Sécurisation des centres sociaux : 20 000 €

LES BUDGETS ANNEXES

| BP 2017 | fonctionnement | investissement | total | % |
|------------------------------|----------------|----------------|------------------------------|--------|
| ville | 31 103 728 | 7 618 084 | 38 721 812 | 82,5% |
| eau | 421 000 | 387 000 | 808 000 | 1,7% |
| assainissement | 644 000 | 625 000 | 1 269 000 | 2,7% |
| forêts | 256 300 | 66 000 | 322 300 | 0,7% |
| régie de spectacles | 449 500 | | 449 500 | 1,0% |
| BIC - ANA | 3 025 237 | 418 000 | 3 443 237 | 7,3% |
| ORU | 392 600 | 275 000 | 667 600 | 1,4% |
| assainissement non collectif | 3 500 | | 3 500 | 0,0% |
| parking | 180 000 | 54 000 | 234 000 | 0,5% |
| locations commerciales | 554 200 | 96 000 | 650 200 | 1,4% |
| zones d'aménagement concerté | 257 990 | 110 000 | 367 990 | 0,8% |
| | 37 288 055 | 9 649 084 | 46 937 139 | 100,0% |
| | | | | |
| | | | budgets principal + BIC | 89,8% |
| | | | | |
| | | | budgets eau + assainissement | 4,4% |

LES BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les recettes de ces deux budgets ont été revues en fonction des nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2017, et notamment de la surtaxe reversée par le délégataire à la Ville pour financer les investissements à venir.

LE BUDGET FORETS

D'importants travaux sont prévus dans la forêt communale en 2017, tant en investissement qu'en fonctionnement, afin de lutter contre la baisse des ventes de bois rencontrées ces dernières années. Ainsi, l'enveloppe prévue pour les travaux d'entretien a doublé par rapport à 2016 alors que celle réservée aux travaux de régénération est triplée en 2017.

LE BUDGET DE LA REGIE DE SPECTACLES

Ce budget retrace l'activité de La NEF et de l'Espace Georges Sadoul ainsi que, depuis 2016, les manifestations culturelles de « l'été en grand », pour un montant de 55 k€ en 2017, sans augmentation globale du budget.

LE BUDGET DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Ce budget retrace exclusivement l'activité du centre aqualudique AquaNova America.

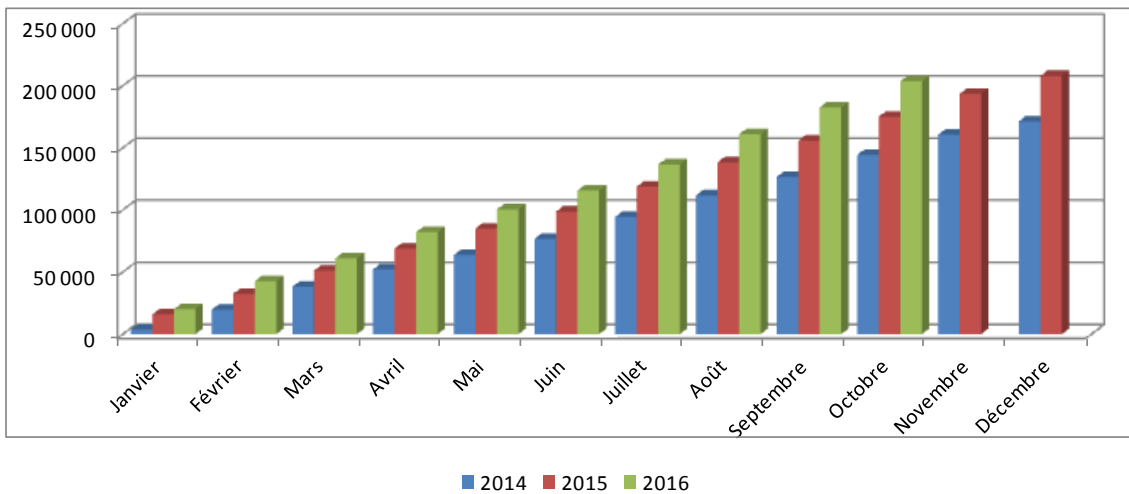
Le résultat prévisionnel 2017, conforme aux prévisions du contrat de partenariat public-privé, est le suivant :

| Dépenses prévisionnelles 2017 | Montant HT | Recettes prévisionnelles 2017 | Montant HT |
|--|------------------|---|------------------|
| Loyer L1 – investissement et financement | 827 762 | Recettes d'exploitation (base de référence) | 833 192 |
| Loyer L2 – gros entretien renouvellement | 49 225 | Recettes d'exploitation (excédent) | 80 000 |
| Loyer L3 – entretien, maintenance et élec. | 310 349 | | |
| Loyer L4 – exploitation | 1 146 584 | | |
| Loyer L5 – frais de gestion | 71 224 | | |
| Loyer L6 – impôts et taxes | 40 160 | | |
| Sous-total loyers | 2 445 304 | Sous-total recettes d'exploitation | 913 192 |
| Eau et chauffage | 250 000 | Participation de la CASDDV (*) | 634 605 |
| Taxes | 12 130 | | |
| Sous-total autres charges | 262 130 | | |
| Intéressement du partenaire privé | 48 000 | | |
| Total | 2 755 434 | Total | 1 547 797 |

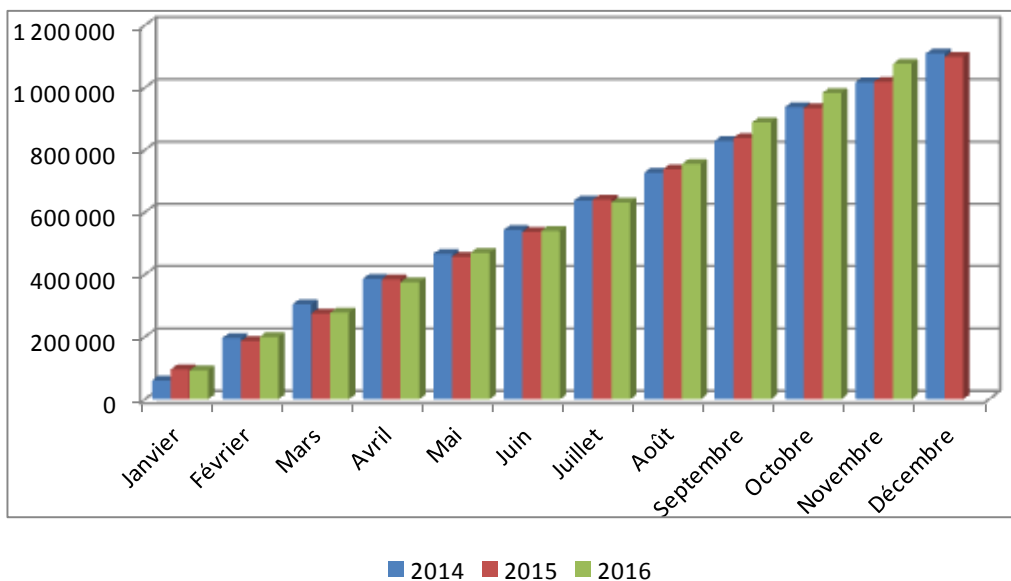
(*) participation au titre du service public (écoles et associations) initial : 490 739 € ; participation au titre de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la CA : 100 170 € ; participation au titre du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires : 43 696 €.

Evolution de la fréquentation et des recettes depuis l'ouverture du centre aqualudique

AQUA NOVA AMERICA fréquentation cumulée



AQUA NOVA AMERICA cumul recettes TTC reversées



LES AUTRES BUDGETS ANNEXES (opération de renouvellement urbain, assainissement non collectif, parking du marché, locations commerciales et zones d'aménagement concerté) ne connaissent pas d'évolution significative.

A noter que le budget Opération de Renouvellement Urbain (ORU) pourrait être clôturé courant 2017 après enregistrement des écritures non budgétaires liées à l'actif inscrit à ce budget.